

# **Alpine Canada Alpin**

États financiers  
au 30 avril 2020



## *Rapport de l'auditeur indépendant*

Aux membres de Alpine Canada Alpin

---

### *Notre opinion*

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Alpine Canada Alpin (l'« Association ») au 30 avril 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Notre audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- le bilan au 30 avril 2020;
- l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

---

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Indépendance**

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
111-5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary (Alberta) Canada T2P 5L3  
Tél. : +1 403 509-7500, Téléc. : +1 403 781-1825*



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

---

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Calgary (Alberta)  
Le 8 juillet 2020

# Alpine Canada Alpin

## Bilan

au 30 avril 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Fonds détenus en fiducie (note 3)	-	64 800
Placements à court terme (note 5)	13 882	2 786
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 94 374 \$ (150 562 \$ en 2019)	2 431 439	998 210
Charges payées d'avance	10 575	66 483
Inventaire (note 6)	81 757	137 628
	<u>2 537 653</u>	<u>1 269 907</u>
<b>Actif détenu en fiducie</b>	716 941	735 155
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 7)	486 807	505 481
	<u>3 741 401</u>	<u>2 510 543</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire	819 968	97 539
Créditeurs et charges à payer	2 302 800	2 499 179
Charges pour les fonds détenus en fiducie (note 3)	-	64 800
Apports reportés (note 9)	1 255 469	1 393 000
	<u>4 378 237</u>	<u>4 054 518</u>
<b>Charges pour actif détenu en fiducie</b>	716 941	735 155
	<u>5 095 178</u>	<u>4 789 673</u>
<b>Soldes de fonds</b>		
Affectations d'origine externe	-	-
Non affectés	(1 353 777)	(2 279 130)
	<u>(1 353 777)</u>	<u>(2 279 130)</u>
	<u>3 741 401</u>	<u>2 510 543</u>
<b>Engagements</b> (note 12)		

## Approuvé par le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur \_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Alpine Canada Alpin

## État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé le 30 avril 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Collecte de fonds	1 629 877	921 678
Commandites et fournisseurs officiels	3 087 717	3 099 580
Événements (excluant les subventions fédérales et provinciales)	362 870	66 202
Gouvernement du Canada	6 329 312	5 975 988
Subventions provinciales	307 500	100 000
Formation des entraîneurs	570 182	503 323
Initiatives nationales	598 739	599 448
Cotisations des membres	831 024	737 175
Frais d'équipe	391 750	634 000
Autre	270 818	250 970
	<u>14 379 789</u>	<u>12 888 364</u>
<b>Charges</b>		
Événements	932 829	621 626
Commandites	958 080	841 647
Équipe canadienne de ski alpin	3 874 010	5 279 360
Équipe canadienne de ski para-alpin	1 506 752	1 604 029
Équipe canadienne de ski cross	2 041 384	2 231 205
Fournisseurs officiels	1 233 349	1 149 759
Programmes aux membres	699 102	755 056
Collecte de fonds (note 10)	300 004	244 095
Administration	1 126 056	1 655 537
Communications et marketing	285 518	251 373
Formation des entraîneurs	396 243	477 875
Amortissement des immobilisations corporelles	101 109	63 126
	<u>13 454 436</u>	<u>15 174 688</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	925 353	(2 286 324)
<b>Solde de fonds au début de l'exercice</b>	<u>(2 279 130)</u>	7 194
<b>Solde de fonds à la fin de l'exercice</b>	<u>(1 353 777)</u>	<u>(2 279 130)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Alpine Canada Alpin

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2020

---

	2020 \$	2019 \$
<b>Encaisse provenant des (utilisée pour)</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	925 353	(2 286 324)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	101 109	63 126
	<hr/>	<hr/>
	1 026 462	(2 223 198)
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(1 433 229)	562 752
Charges payées d'avance	55 908	122 441
Inventaire	55 871	70 775
Créditeurs et charges à payer	(196 379)	977 028
Apports reportés	(137 531)	1 340 000
	<hr/>	<hr/>
	(628 898)	849 798
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(82 435)	(12 427)
Produits de la vente des placements à court terme affectés, montant net	(11 096)	121 569
Diminution de l'encaisse affectée	-	361 309
	<hr/>	<hr/>
	(93 531)	470 451
<b>Variation de la dette bancaire</b>	(722 429)	1 320 249
<b>Dette bancaire au début de l'exercice</b>	(97 539)	(1 417 788)
	<hr/>	<hr/>
<b>Dette bancaire à la fin de l'exercice</b>	(819 968)	(97 539)
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

### 1 Nature des activités

Alpine Canada Alpin (Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* ainsi qu'une association canadienne enregistrée de sport amateur. L'Association est également enregistrée en vertu de la *Charitable Fundraising Act* de l'Alberta et présente toutes les informations requises en vertu du paragraphe 7(2) de cette loi dans la préparation de ces états financiers.

L'Association est l'organisme national responsable de faire progresser le ski alpin de compétition au pays et de représenter le Canada; elle englobe tant les programmes nationaux que la gestion de l'Équipe canadienne de ski alpin, de l'Équipe canadienne de ski para-alpin et de l'Équipe canadienne de ski cross qui rassemblent les meilleurs skieurs et skieuses de compétition au Canada. L'Association est également responsable de la formation et de l'accréditation des entraîneurs de ski du Canada.

### 2 Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

#### a) Modifications aux méthodes comptables

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2019, l'Association a adopté la nouvelle norme énoncée dans la Partie III du Manuel de comptabilité de CPA Canada – Comptabilité pour les organismes sans but lucratif, chapitre 4433 (Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif).

L'adoption du chapitre 4433 – Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif a entraîné des modifications aux méthodes comptables de l'Association en ce qui a trait à la subdivision en composantes et à l'amortissement des immobilisations corporelles. Le coût des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes est maintenant affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Conformément aux dispositions transitoires du chapitre 4433, le coût et l'amortissement cumulé connexe des immobilisations corporelles identifiées comme ayant d'importantes composantes distinctes ont été affectés à leurs composantes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 en fonction de la valeur proportionnelle de la juste valeur à la date de transition. Des estimations de la durée de vie utile des composantes ont été faites et appliquées de manière prospective.

De plus, conformément au chapitre 4433, les méthodes comptables de l'Association en matière de dépréciation des immobilisations corporelles ont été examinées et aucune révision n'a été nécessaire (note 7).

#### b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés de produits et



# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

de charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et ces écarts pourraient être importants. Les principales estimations incluent la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et des comptes débiteurs.

### c) Comptabilité par fonds

Le Fonds général indique les transactions et les soldes liés aux activités de l'Association. Le Fonds FESC (Fonds de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada) indique les transactions et les soldes liés aux ressources affectées, pour une période de trois ans à compter du 30 juin 2015, à l'égard des activités de formation et de perfectionnement des entraîneurs de ski alpin et d'autres initiatives connexes, et pour toute réclamation ou perte éventuelle qui pourrait découler de l'acquisition de la FESC. Par conséquent, les fonds restants ont été transférés du Fonds FESC au Fonds général. Après le 30 juin 2018, les ressources affectées peuvent être utilisées à des fins générales.

### d) Comptabilisation des produits

#### i) Apports et dons

L'Association applique la méthode des fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Tous les autres apports affectés sont reportés et imputés aux produits du Fonds général au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

#### ii) Publicité et commandites d'entreprise

Tous les produits tirés de la publicité et des commandites sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés conformément aux modalités du contrat, lorsque ces montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### iii) Cotisations et frais

Les cotisations et les frais sont facturés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils se rapportent.

#### iv) Subventions gouvernementales

Les subventions du gouvernement du Canada et les subventions provinciales sont assujetties à certaines modalités concernant l'utilisation de ces fonds, dont les charges peuvent être imputées aux apports versés et faire l'objet d'une vérification gouvernementale. Par conséquent, des ajustements peuvent être apportés aux apports initiaux reçus. L'incidence sur les produits nets ou les charges nettes de tout rajustement découlant de cette vérification est reflétée dans l'exercice au cours duquel la vérification a été réalisée. Les apports reçus avant le début de l'exercice et les charges de programme prévues sont reportés à l'exercice applicable.

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

v) Initiatives nationales et formation des entraîneurs

Les produits générés par les initiatives nationales et la formation des entraîneurs sont comptabilisés sur une base annuelle correspondant à l'exercice financier de l'Association et dans la période à laquelle ils se rapportent. Ces initiatives comprennent des programmes ciblés pour les athlètes, les assurances et les activités liées à la formation des entraîneurs, dont les cotisations annuelles des entraîneurs, les stages et d'autres projets.

e) **Biens et services reçus à titre de don**

Les biens et services reçus à titre de don sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Association et qu'ils auraient par ailleurs été achetés. Au cours de l'exercice 2020, 1 274 485 \$ d'apports en biens et services ont été comptabilisés dans les états financiers (1 062 347 \$ en 2019). Les apports sous forme de bénévolat ne sont pas comptabilisés dans les états financiers en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur.

f) **Actif détenu en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie**

Les fonds détenus en fiducie pour certains athlètes sont inclus dans l'actif et le passif de l'Association lorsque la responsabilité de ces fonds relève de l'Association. L'actif détenu en fiducie comprend l'encaisse et des titres négociables qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

g) **Situation fiscale**

L'Association est inscrite à titre d'organisme sans but lucratif et, à ce titre, n'a pas à payer d'impôt sur le revenu.

h) **Encaisse et dette bancaire**

L'encaisse est constituée de fonds détenus dans des institutions financières. La dette bancaire se compose du découvert auprès des institutions financières et des chèques émis à la fin de l'exercice.

i) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute provision pour dépréciation. Le coût des apports reçus sous forme d'immobilisations est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Le coût des immobilisations constituées d'importantes composantes distinctes est affecté aux composantes lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'on peut estimer leur durée de vie utile.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir les biens et les services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou de la durée utile potentielle associés à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette. Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation est dépréciée,

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

la valeur comptable nette de l'immobilisation est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. La dépréciation des immobilisations est comptabilisée comme une charge dans l'état des résultats.

La perte de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise ultérieurement.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, dont la moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition, à l'exception des véhicules. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux suivants :

<b>Actif</b>	<b>Taux</b>	<b>Mode</b>
Matériel informatique	30 %	linéaire
Équipement de compétition	30 %	linéaire
Équipement de ski	20 %	linéaire
Site Web de commercialisation	20 %	linéaire
Centre national d'entraînement de ski	15 %	linéaire
Équipement pour la Coupe du monde	15 %	linéaire
Équipement pour les tests physiques	15 %	linéaire
Véhicules	30 %	dégressif
Filets de protection	10 %	linéaire
Tours et structures	5 %	linéaire

Les immobilisations en cours ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service.

### **j) Conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens, à l'exception de l'amortissement, qui est converti au taux de change en vigueur lorsque les actifs connexes ont été acquis. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans l'état des résultats.

### **k) Instruments financiers**

Les instruments financiers que l'Association a inscrits au bilan sont les suivants : encaisse (dette bancaire), débiteurs, placements à court terme, fonds détenus en fiducie, actif détenu en fiducie, créiteurs et charges à payer, charges pour les fonds détenus en fiducie et charges pour actif détenu en fiducie. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et évalués par la suite à leur coût amorti, à l'exception des fonds détenus en fiducie et de l'actif détenu en fiducie qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période visée s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

L'Association n'est pas exposée à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change provenant de ces instruments financiers.

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

i) Risque de crédit

Le risque de crédit de l'Association n'est pas concentré auprès d'un client ou d'un commanditaire en particulier. L'Association n'estime pas être exposée à un risque de crédit indu et prend des mesures pour minimiser son exposition au risque de crédit en ne faisant affaire qu'avec des contreparties solvables et en assurant un suivi régulier du recouvrement des comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

ii) Risque de change

L'Association effectue des opérations en devises étrangères pour lesquelles les produits, les charges et les soldes des comptes débiteurs et créditeurs connexes sont assujettis aux variations du taux de change. Il n'y a eu aucun changement de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis. L'Association gère le risque de liquidité en respectant son budget annuel et en gérant rigoureusement les comptes débiteurs. Il n'y a eu aucun changement important de notre exposition aux risques par rapport à l'année précédente.

### 3 Fonds détenus en fiducie et charges pour les fonds détenus en fiducie

L'Association est l'administrateur des fonds reçus du Conseil canadien du ski pour la promotion de la Journée nationale du ski et des sports de glisse. Elle est chargée de verser une partie des fonds reçus aux organismes nationaux de sport de glisse (ONS) sélectionnés. Par conséquent, les fonds détenus en fiducie s'élevaient à néant pour l'exercice terminé le 30 avril 2020 (64 800 \$ en 2019).

### 4 Remises gouvernementales

Les remises gouvernementales comprennent les montants qui doivent être versés aux autorités gouvernementales et sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. En ce qui concerne les remises gouvernementales, 17 851 \$ (53 722 \$ en 2019) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

### 5 Placements à court terme et placements à court terme affectés

Les soldes des placements à court terme se composent des éléments suivants :

	2020 \$	2019 \$
<b>Placements à court terme</b>		
Autres placements à court terme	13 882	2 786

### 6 Inventaire

Le coût des marchandises vendues de 183 620 \$ (132 443 \$ en 2019) figure comme charges au poste des fournisseurs officiels.

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

### 7 Immobilisations corporelles

			2020	2019
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Matériel informatique	219 402	77 473	141 929	775
Équipement de compétition Centre national d'entraînement de ski	119 545	114 045	5 500	8 605
Équipement CdM	126 552	126 552	-	-
Équipement de bureau	226 217	222 627	3 590	5 837
Équipement tests physiques	17 973	17 973	-	-
Filets de protection	62 018	62 018	-	1 550
Tours et structures	149 021	73 224	75 797	90 699
Site Web commercialisation	295 000	73 750	221 250	236 000
Équipement de ski	52 660	36 862	15 798	26 330
Immobilisation en cours	62 007	39 064	22 943	17 169
	-	-	-	118 516
	1 330 395	843 588	486 807	505 481

Le projet d'immobilisations en cours portant sur le développement à long terme de l'athlète (DLTA) a été achevé en mai 2020 et les coûts connexes ont été transférés au matériel informatique.

### 8 Facilité de crédit

L'Association dispose d'une facilité de crédit remboursable à vue d'un montant de 1 000 000 \$ (1 100 000 \$ en 2019) auprès d'une banque à charte canadienne, portant intérêt au taux préférentiel (taux préférentiel majoré de 0,5 % en 2018). Au 30 avril 2020, la facilité de crédit était utilisée à la hauteur de 813 309 \$ (29 695 \$ en 2019). L'Association a fait augmenter la facilité de crédit de 1 100 000 \$ à 1 750 000 \$ du 30 avril 2019 au 31 août 2019 afin de contrebalancer les coûts de fonctionnement engagés pendant cette période.

En fin d'exercice, l'Association a déclaré une dette bancaire de 819 968 \$ (97 539 \$ en 2019) à son bilan, qui comprend le découvert bancaire et les chèques émis qui n'avaient pas été encaissés à la fin de l'exercice.

Les immobilisations actuellement détenues par l'Association, comprenant, entre autres, l'équipement, les débiteurs et les immobilisations acquises dans l'avenir, sont données en garantie de la facilité de crédit.

# Alpine Canada Alpin

## Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

### 9 Apports reportés

Les apports reportés dans le Fonds général proviennent des apports grevés d'affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensés. Ces apports d'affectations d'origine externe sont ensuite comptabilisés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2020 \$	2019 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 393 000	53 000
Apports au cours de l'exercice	5 627 469	6 831 367
Montants comptabilisés à titre de produits	(5 765 000)	(5 491 367)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>1 255 469</u>	<u>1 393 000</u>

### 10 Charges liées à la collecte de fonds

Comme l'exige le paragraphe 7(2) de la *Charitable Fundraising Act* de l'Alberta, les montants suivants sont présentés :

	2020 \$	2019 \$
Montants versés à titre de rémunération aux employés dont les fonctions principales consistent à recueillir des fonds	<u>236 548</u>	<u>244 500</u>

### 11 Personnes apparentées

Les opérations entre personnes apparentées sont effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui s'imposent dans des conditions de pleine concurrence.

	Dons \$	Commandites \$	Promesses de dons \$
Employés	915	-	
Membres du conseil d'administration	208 232	410 000	1 516 000
	<u>209 147</u>	<u>410 000</u>	<u>1 516 000</u>

# Alpine Canada Alpin

Notes complémentaires

au 30 avril 2020

---

## 12 Engagements

L'Association est solidairement responsable avec un tiers de louer des locaux à bureaux à Calgary, en Alberta. Les deux parties se sont engagées à verser les paiements de location minimums de 138 000 \$ par année jusqu'en 2022. En vertu d'une entente de commandite distincte expirée le 30 avril 2017, le tiers paie directement le coût de location. L'Association comptabilise le coût du loyer et la contribution correspondante du tiers à titre de revenus de commandite. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2017, l'Association s'est engagée à payer 50 % des paiements de location et des frais d'exploitation pour la durée restante du bail en vertu d'une nouvelle entente de commandite. L'Association s'est également engagée à inclure la location d'un entrepôt, d'un bureau, d'un photocopieur et d'un véhicule.

	\$
2020	135 816
2021	112 157
2022	91 920

## 13 Éventualité

Le 20 juin 2019, l'Association a été nommée à titre de défenderesse dans le cadre d'un recours collectif. Des discussions sont en cours avec la partie demanderesse. Il est encore prématuré de déterminer l'ampleur de ce recours collectif.

## 14 Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait un état de pandémie causé par le nouveau coronavirus (COVID-19), ce qui a entraîné la mise en place d'importantes restrictions et mesures de santé publique. Des restrictions comme l'interdiction de voyager, la fermeture d'entreprises non essentielles et la distanciation physique ont provoqué des perturbations dans les entreprises et une baisse importante sur les marchés des capitaux mondiaux qui ont mené à un ralentissement économique.

On ne connaît pas encore l'incidence à long terme qu'aura la pandémie sur l'Association et l'économie, car les informations concernant l'impact économique mondial de la COVID-19 et la durée estimée de cette pandémie continuent d'évoluer. Alpine Canada Alpin a fait tout ce qui était possible pour atténuer les effets de la pandémie sur les revenus et les résultats d'exploitation futurs. Il n'est pas possible d'estimer les résultats des impacts financiers de la COVID-19 sur l'Association après le 30 avril 2020.